

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI



DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT	INSERTIONS LÉGALES
1 an (à compter du 1 ^{er} janvier) tarifs toutes taxes comprises :	la ligne hors taxe :
Monaco, France métropolitaine 370,00 F	Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) 42,00 F
Etranger 450,00 F	Gérances libres, locations gérances 45,00 F
Etranger par avion 550,00 F	Commerces (cessions, etc ...) 47,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule 175,00 F	Société (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...) 49,00 F
Changement d'adresse 8,60 F	
Microfiches, l'année 450,00 F	
(Remise de 10 % au-delà de la 10 ^e année souscrite)	

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 14.259 du 12 novembre 1999 portant nomination d'une Caissière au Stade Louis II (p. 190).

Ordonnance Souveraine n° 14.312 du 12 janvier 2000 portant nomination d'une Secrétaire Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement (p. 190).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 2000-59 du 10 février 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. PARIBAS ASSET MANAGEMENT MONACO" en abrégé "P.A.M. MONACO" (p. 190).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2000-11 d'une secrétaire-sténodactylographe à la Chancellerie de l'Archevêché (p. 191).

Avis de recrutement n° 2000-15 d'un dentiste-conseil au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 191).

Avis de recrutement n° 2000-16 d'un agent d'accueil au Service des Parkings Publics (p. 191).

Avis de recrutement n° 2000-17 d'un jardinier spécialisé titulaire au Service de l'Aménagement Urbain (p. 192).

Avis de recrutement n° 2000-18 d'un manoeuvre au Service de l'Aménagement Urbain (p. 192).

Avis de recrutement n° 2000-19 d'un ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain (p. 192).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant (p. 192).

MAIRIE

Appel à candidatures pour l'occupation du snack-bar "Le Nautic" (p. 193).

Appel à candidatures pour l'occupation d'un local sis dans l'enceinte du marché de la Condamine (3, rue Terrazzani) (p. 193).

Avis de vacance de cabines au marché de la Condamine (p. 193).

Avis de vacance n° 2000-12 de trois emplois de caissières surveillantes de cabines à la Plage du Larvotto (p. 193).

Avis de vacance n° 2000-13 d'emplois saisonniers au Stade Nautique Rainier III (p. 193).

Avis de vacance n° 2000-15 d'un poste de comptable au Secrétariat Général (Direction du Personnel) (p. 193).

INFORMATIONS (p. 194)

INSERCTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 195 à p. 200)

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 14.259 du 12 novembre 1999 portant nomination d'une Caissière au Stade Louis II.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 mai 1999 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Bérengère COTTON, épouse COLOMBANI, est nommée dans l'emploi de Caissière au Stade Louis II et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} avril 1999.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 14.312 du 12 janvier 2000 portant nomination d'une Secrétaire Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 mai 1999 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Dylia PEYRONEL est nommée dans l'emploi de Secrétaire Sténodactylographe dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 15 avril 1999.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze janvier deux mille.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J.-C. MARQUET.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 2000-59 du 10 février 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. PARIBAS ASSET MANAGEMENT MONACO" en abrégé "P.A.M. MONACO".

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. PARIBAS ASSET MANAGEMENT MONACO" en abrégé "P.A.M. MONACO" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 14 octobre 1999 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2000 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Sont autorisées les modifications :

- de l'article 3 des statuts (objet social) ;

- de l'article 5 des statuts ayant pour conséquence de porter le capital social de la somme de 1 million de francs à celle de 750.000 euros et d'augmenter la valeur nominale de l'action de la somme de 1.000 F à celle de 750 euros ;

- de l'article 6 des statuts (actions) ;

- de l'article 11 des statuts (Conseil d'administration) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 octobre 1999.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix février deux mille.

Le Ministre d'État,
P. LECLERQ.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine de l'avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 2000-11 d'une secrétaire-sténodactylographe à la Chancellerie de l'Archevêché.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une secrétaire-sténodactylographe à la Chancellerie de l'Archevêché.

La durée de l'engagement sera de deux ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 245/348.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 40 ans au moins ;

- maîtriser parfaitement l'outil informatique (traitement de texte, tableurs) ;

- avoir une connaissance et une pratique de la gestion du personnel ;

- avoir une grande expérience en secrétariat de direction ;

- avoir un attachement sincère à l'Eglise ;

- être apte à l'exécution de certaines tâches matérielles.

Avis de recrutement n° 2000-15 d'un dentiste-conseil au Service des Prestations Médicales de l'Etat.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un dentiste-conseil au Service des Prestations Médicales de l'Etat.

La durée de l'engagement sera de cinq ans, éventuellement renouvelable, pour deux vacations le mercredi matin et après-midi, dont le montant est fixé à 800 F bruts chacune environ.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'au moins dix années d'exercice de l'art dentaire,

- posséder une expérience professionnelle de contrôles médicaux prévus par la réglementation en matière de sécurité sociale (en France et à Monaco).

Avis de recrutement n° 2000-16 d'un agent d'accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un agent d'accueil au Service des Parkings Publics à compter du 1^{er} mars 2000.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 232/318.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;

- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;

- justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking.

Avis de recrutement n° 2000-17 d'un jardinier spécialisé titulaire au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de jardinier spécialisé titulaire sera vacant au Service de l'Aménagement Urbain.

L'engagement ne deviendra définitif qu'après une période d'essai d'un an, sauf si le candidat occupe déjà un poste de jardinier au sein du Service de l'Aménagement Urbain.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 240/334.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins et de 50 ans au plus ;
- être titulaire d'un BTA Horticole ou Jardins espaces verts au minimum ;
- justifier d'une expérience professionnelle de cinq années au moins ainsi qu'une très bonne connaissance des végétaux et des produits phytosanitaires.

Avis de recrutement n° 2000-18 d'un manoeuvre au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de manoeuvre sera vacant à la Division Jardins du Service de l'Aménagement Urbain à compter du 21 février 2000.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 213/296.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus ;
- posséder un CAP Agricole (Horticole ou Jardins, espaces verts) ou justifier d'une expérience professionnelle de trois années en matière d'entretien de jardins et espaces verts.

Avis de recrutement n° 2000-19 d'un ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste d'ouvrier professionnel va être vacant à la Section Energie Assainissement du Service de l'Aménagement Urbain.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 240/334.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus ;
- être titulaire d'un CAP d'électrotechnique ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;

- posséder une bonne connaissance en électricité, en particulier sur les armoires de commandes des stations de pompage et de fontainerie ainsi que sur les petits travaux de dépannage et d'entretien des installations hydrauliques ;

- justifier d'une expérience professionnelle ;

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules légers).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutements visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de sa publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance de l'appartement suivant :

- 16, avenue Crovetto - 2^{ème} et 3^{ème} face, composé de 2 pièces, cuisine, salle d'eau, w.c.

Le loyer mensuel est de 2.413,30 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 9 au 28 février 2000.

Les personnes protégées intéressées par cette offre de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

MAIRIE**Appel à candidatures pour l'occupation du snack-bar "Le Nautic".**

La Mairie fait connaître que le snack-bar "Le Nautic", situé dans l'enceinte du Stade Nautique Rainier III, est vacant.

Les personnes physiques ou morales intéressées par cette exploitation sont invitées à venir retirer un questionnaire au Secrétariat Général de la Mairie.

Des visites du local seront organisées pour les candidats qui le désirent.

Les dossiers de candidatures, qui comprendront le questionnaire dûment rempli et une offre de redevance T.T.C. (mensuelle ou annuelle) sous pli cacheté, devront parvenir au Secrétariat Général, avant le 25 février 2000.

Appel à candidatures pour l'occupation d'un local sis dans l'enceinte du marché de la Condamine (3, rue Terrazzani).

La Mairie fait connaître qu'un local de 69 m² (B4) va être disponible.

L'activité exercée devra comprendre notamment la vente de modèles réduits, de jouets éducatifs et de jeux scientifiques.

Les candidatures devront être formulées avec une offre de redevance T.T.C. (annuelle ou mensuelle).

Les dossiers de candidatures devront parvenir au Secrétariat Général, sous enveloppe cachetée, avant le lundi 6 mars 2000.

Les personnes intéressées par une visite de ce local devront prendre contact avec le Service du Commerce et des Halles et Marchés (Tél. : 93.15.28.32).

Avis de vacance de cabines au marché de la Condamine.

La Mairie fait connaître que les cabines n° 39 (11,00 m²) et n° 41 (11,20 m²), situées dos à dos au marché de la Condamine, sont disponibles.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature dans un délai de dix jours, à compter de la parution du présent avis au "Journal de Monaco", avec des propositions d'activités en dehors de toute fabrication sur place.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service Municipal du Commerce et des Halles et Marchés, en appelant le : 93.15.28.32, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

Avis de vacance n° 2000-12 de trois emplois de caissières surveillantes de cabines au vestiaire public de la Plage du Larvotto.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que trois emplois de caissières surveillantes de cabines sont vacants au vestiaire public de la Plage du Larvotto pour la période comprise entre le mardi 2 mai et le samedi 30 septembre 2000 inclus.

Les candidates à ces emplois devront être âgées de 21 ans au moins.

Avis de vacance n° 2000-13 d'emplois saisonniers au Stade Nautique Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois saisonniers suivants sont vacants au Stade Nautique Rainier III :

* Pour la période comprise entre le lundi 1^{er} mai et le dimanche 15 octobre 2000 inclus :

- deux caissières ;
- une suppléante caissière et surveillante de cabines ;
- quatre surveillantes de cabines ;
- un plagiste.

* Pour la période comprise entre le lundi 1^{er} mai et le mardi 31 octobre 2000 inclus :

- quatre maîtres-nageurs sauveteurs.

Avis de vacance n° 2000-15 d'un poste de comptable au Secrétariat Général (Direction du Personnel).

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de comptable est vacant au Secrétariat Général (Direction du Personnel).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins ;
- être titulaire d'un B.T.S. de comptabilité et gestion, ou justifier d'une expérience professionnelle en la matière de plus de quinze ans ;
- justifier d'une expérience dans le domaine de la gestion de dossiers de personnel (traitements, charges sociales, etc ...) ;
- posséder une bonne maîtrise des systèmes informatiques et de traitement de texte ;
- justifier d'une pratique de la comptabilité publique.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;

-- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

-- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

-- une copie certifiée conforme des titres et références.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité d'emploi accordée aux personnes de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Théâtre Princesse Grace

le 26 février, à 21 h,

et le 27 février, à 15 h,

Revue glamour "Passionnement" avec *Corinne le Poulain*.

Hôtel de Paris - Bar américain

tous les soirs à partir de 22 h,

Piano-bar avec *Enrico Ausano*.

Hôtel Hermitage - Bar terrasse

tous les soirs à partir de 19 h 30,

Piano-bar avec *Mauro Pagnanelli*.

Hôtel de Paris - Salle Empire

le 25 février, à 21 h,

Nuit du Carnaval de Venise.

Port de Fontvieille

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante.

Eglise Saint-Charles

le 20 février, à 12 h,

Célébration du Jubilé 2000 dans le Diocèse de Monaco : Jubilé des journalistes et du monde de la communication.

Centre de Congrès

jusqu'au 23 février,

40^{ème} Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Expositions

Musée Océanographique

Exposition temporaire Albert I^{er} (1848 - 1922) :

Tous les jours, de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le Micro-Aquarium

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

La Méditerranée vivante,

Grâce à des caméras immergées, des images de la mer et de ses animaux sont transmises en direct.

En direct avec les plongeurs du Musée océanographique :

Sur écran géant de la salle de conférence, quelques-uns des plus beaux sites de plongée de la Méditerranée.

A la rencontre des cétacés de Méditerranée :

Grâce à la liaison avec les bateaux en mission d'observation, le public peut découvrir sur écran géant les baleines et les dauphins rencontrés au large de Monaco en période estivale.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S. le Prince Rainier III.

Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 4 mars,

Exposition ZANELLA "Le Monde est né de la Lumière"

Congrès

Hôtel Méridien Beach Plaza

du 20 au 22 février,

Nippon Express

du 24 au 26 février,

Convention Franco Rosso

du 25 au 27 février,

British Airway

Buy as a view Incentive

Monte-Carlo Grand Hôtel

jusqu'au 20 février,

Horse Racing

du 19 au 21 février,

IFEC VI - International Forum for the Evolution of Cardiovascular

Care

du 20 au 23 février,

22^{ème} Marché de la Télévision de Monte-Carlo

le 27 février,

Réunion AM Medica

Hôtel de Paris

du 22 au 27 février

Toshiba

du 24 au 27 février,

Mercedes Benz Concessionnaires

Hôtel Hermitage

du 24 au 27 février,

Mercedes Benz Concessionnaires

du 26 au 28 février

Lloyds TBS Group

Centre de Congrès

jusqu'au 24 février,

40^{ème} Festival International de Télévision

le 27 février,

Réunion AM Medica

Sports

Centre Entraînement ASM - La Turbie

le 20 février, à 15 h,

Championnat de France Amateur de Football,

Monaco - Ile Rousse

Stade Louis II - Salle Omnisports Gaston Médécin

le 19 février,

Championnat de France de Basket-Ball, Nationale 2,

Monaco - Etoile Amou

le 26 février, à 20 h,

Championnat de France de Volley-Ball, Pro B,

Monaco - Ermont

Monte-Carlo Golf Club

le 27 février,

Coupe CAMOLETTO - Medal

*
* *

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 4 février 2000, enregistré, le nommé :

- QUILICHIMI Sébastien, né le 14 février 1977 à SARTROUVILLE (78), sans domicile, ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 14 mars 2000, à 9 heures, sous la prévention de refus d'obtempérer, circulation en sens interdit.

Délit prévu et réprimé par les articles 10 alinéa 2 et 207 de l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957, l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 et l'article 415-10° du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
Bernadette ZABALDANO.

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 4 février 2000, enregistré, le nommé :

- SABBAGH Jean-Pierre, né le 7 juillet 1943 à BEYROUTH (Liban), de nationalité italienne, sans domicile, ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de

Monaco, le mardi 14 mars 2000, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèque sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331 et 330-1° du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
Bernadette ZABALDANO.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

"OMNIUM DE L'AUTOMOBILE"

(Société Anonyme Monégasque)

AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Monégasque dénommée "OMNIUM DE L'AUTOMOBILE", en abrégé "O.D.A.", au capital de 300.000 F, en cours d'augmentation, ayant son siège social, à Monaco, 3, rue du Gabian, "Le Lumigean", tenue en son siège le 2 juillet 1999, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de TROIS CENT MILLE à UN MILLION de francs.

L'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

"NOUVEL ARTICLE 5" :

"Le capital est fixé à la somme de UN MILLION de francs.

"Il est divisé en DIX MILLE ACTIONS de CENT francs, chacune de valeur nominale toutes souscrites en numéraire et libérées intégralement".

II. - Les résolutions prise par l'assemblée susvisée ont été approuvées par arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 4 novembre 1999, publié au "Journal de Monaco" n° 7.416 du 12 novembre 1999.

III. - L'original du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 1999, susvisée, a été déposé, avec l'arrêté ministériel d'autorisation, également susvisé, au rang des minutes de M^e AUREGLIA, par acte du 14 janvier 2000.

IV. - Enfin l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, du 4 février 2000, déposée au rang des minutes dudit M^e AUREGLIA, le même jour, a entériné cette augmentation de capital et la modification corrélative de l'article 5 des statuts.

V. - Les expéditions de chacun des deux actes de dépôt précités, ont été déposées ce jour au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco.

Monaco, le 18 février 2000.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 31 janvier 2000,

M. John LAW et M^{me} Nicole DELACOUR, dite DELACOUR-LAW, son épouse, domiciliés ensemble 17, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco, ont cédé à M^{me} Florence GRETHER, domiciliée 2, rue des Giroflées, à Monaco, le droit au bail portant sur un local commercial lot 77 sis dans le "PALAIS MIAMI", 10, boulevard d'Italie, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2000.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE **"S.C.S. ALMONDO & Cie"**

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 21 octobre 1999,

contenant établissement des statuts de la société en commandite simple devant exister sous la raison sociale "S.C.S. ALMONDO & Cie",

M. Lucien GIRIBALDI et M^{me} Danièle CEATELLI, son épouse, demeurant 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco,

ont apporté à ladite société un fonds de commerce d'ensemblier-décorateur, négociant en meubles et articles d'ameublement, mobilier de bureau, exploité 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2000.

Signé : H. REY.

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un contrat en date du 30 juillet 1999, suivi d'un avenant en date du 12 janvier 2000, passés par acte sous seing privé, la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers (S.B.M.), dont le siège est à Monaco, Place du Casino, a donné en gérance libre, pour une durée

de sept années prenant effet au 1^{er} janvier 2000 pour se terminer le 31 décembre 2006, à la société MAUBOUSSIN MONACO S.A.M., dont le siège est à Monaco, Hôtel de Paris, Place du Casino, un fonds de commerce lui appartenant sis à Monaco, Galerie Marchande de l'Hôtel de Paris, pour y exercer, sous l'enseigne "MAUBOUSSIN", l'activité de "vente à la clientèle d'articles de bijouterie, de joaillerie, d'horlogerie et accessoires de ces dernières, ainsi qu'une ligne de parfums, de la marque "MAUBOUSSIN".

Il a été prévu un cautionnement de 25.000 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2000.

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monte-Carlo du 13 août 1999, enregistré à Monaco le 6 septembre 1999, F^o17 V, Case 2, la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège social est Place du Casino, à Monte-Carlo (Principauté), a :

- concédé en gérance libre, pour une durée de 7 (sept) ans, c'est-à-dire du 13 décembre 1999 jusqu'au 12 décembre 2006,

- à la Société Anonyme Monégasque GRAFF MONTE-CARLO, sis, à l'Hôtel de Paris, Place du Casino,

- un fonds de commerce :

- d'articles de bijouterie, de joaillerie, d'horlogerie, d'orfèvrerie, et d'accessoires de ces dernières ainsi que d'objets d'art, de pierres précieuses et d'une ligne de parfums, de la marque "GRAFF",

sis, au premier étage de l'Hôtel de Paris et donnant sur le hall d'entrée principal.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 février 2000.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF "PANI ET PHILLIPS"

Dénomination commerciale
"MULTIBAT M.C."

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Aux termes de deux actes sous seing privé en date des 4 novembre 1999 et 7 décembre 1999, dûment enregistrés, M. Angelo PANI, Attaché de Direction, demeurant à Monaco, 41, avenue des Papalins et M. Franck PHILLIPS, Attaché de Direction, demeurant à Monaco, 31, avenue Hector Otto, ont constitué entre eux une société en nom collectif ayant pour objet :

"- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la commercialisation et le montage de constructions en bois.

"- Tous travaux de terrassement, de montage, de mise en eau et d'électrification ainsi que la location de véhicules et de matériels destinés à l'industrie du bâtiment et des travaux publics ; hors du territoire de la Principauté de Monaco.

"- Et généralement toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus".

La raison sociale et la signature sociale sont "S.N.C. PANI & PHILLIPS".

La dénomination commerciale est "MULTIBAT M.C."

Le siège social est fixé à Monaco.

La durée de la société est de cinquante années à compter du jour de son autorisation.

Le capital social, fixé à la somme de QUINZE MILLE TROIS CENT euros, est divisé en CENT CINQUANTE TROIS parts de CENT euros chacune de valeur nominale, attribuées à concurrence de :

- CENT VINGT DEUX parts, numérotées de 1 à 122, à M. Angelo PANI,

- TRENTE ET UNE parts, numérotées de 123 à 153, à M. Franck PHILLIPS.

La société sera gérée et administrée par MM. Angelo PANI et Franck PHILLIPS avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 février 2000.

Monaco, le 18 février 2000.

S.C.S. "BREVIARIO & Cie"

Société en Commandite Simple
au capital de 300.000,00 F
Siège social : 30, boulevard des Moulins - Monaco

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2000, enregistré à Monaco le 1^{er} février 2000, Folio 116V, Case 5,

L'associé commanditaire a cédé,

à l'associé commandité M^{me} Barbara BREVIARIO

DEUX CENT SOIXANTE QUINZE (275) parts sociales de MILLE (1.000,00) F chacune de valeur nominale, numérotées de 16 à 290, lui appartenant dans le capital de la S.C.S. "BREVIARIO & Cie", Société en Commandite Simple au capital de 300.000,00 F, ayant son siège au 30, boulevard des Moulins à Monaco et immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie sous le n° 99 S 03744.

Par suite de ladite cession, la société continuera d'exister entre M^{me} Barbara BREVIARIO et l'associé commanditaire.

Le capital social, toujours fixé à la somme de 300.000,00 F, est divisé en 300 parts sociales de 1.000 F chacune de valeur nominale, attribuées :

- à M^{me} Barbara BREVIARIO, associée-commanditée, à concurrence de 290 parts numérotées de 1 à 290 ;

- à l'associé commanditaire, à concurrence de 10 parts, numérotées de 291 à 300.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être affiché conformément à la loi, le 11 février 2000.

Monaco, le 18 février 2000.

"S.C.S. BRIZIO & Cie" **"PROMO ADVICE INTERNATIONAL"**

Société en Commandite Simple
au capital de 300.000,00 F
Siège social : 57, rue Grimaldi "Le Panorama" -
Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2000 enregistrée à Monaco le 1^{er} février 2000,

les associés de la "S.C.S. BRIZIO & Cie", dénomination commerciale "PROMO ADVICE INTERNATIONAL" ont décidé la dissolution anticipée de la société et ce à compter du 24 janvier 2000.

La société n'ayant pas d'actif ni de passif, il n'y a pas eu lieu de la mettre en liquidation.

A M. Gianfranco BRIZIO, commandité-gérant, ont été attribués tous pouvoirs aux fins de la dissolution et clôture de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de dissolution a été déposé après enregistrement au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco le 11 février 2000.

Monaco, le 18 février 2000.

S.C.S. "J.P. VATRICAN & Cie" Dénomination commerciale **"MONTE-CARLO MULTIMEDIA"**

CESSION DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 8 février 2000, M. Philippe ZUNINO, associé commanditaire demeurant 19, rue des Lucioles à Beausoleil a cédé à :

M. Jean-Pierre VATRICAN, associé commandité et gérant, demeurant 6, rue Terrazzani à Monaco,

10 parts d'intérêt de 500 F chacune, de valeur nominale qu'il possédait dans la Société en Commandite Simple

"J.P. VATRICAN & Cie", dont la dénomination commerciale est "MONTE-CARLO MULTI MEDIA", avec siège social "Le Bristol", 25 bis, boulevard Albert 1^{er} à Monaco.

A la suite de cette cession, la société, dont le capital reste fixé à 50.000 F divisé en 100 parts de 500 F chacune, continuera d'exister entre :

- M. Jean-Pierre VATRICAN, propriétaire de 20 parts numérotées de 1 à 10 et de 36 à 45,

en qualité d'associé commandité,

- M. Jean-Henri ELLENA, propriétaire de 25 parts numérotées de 11 à 35,

en qualité d'associé commanditaire,

- M. Philippe ZUNINO, propriétaire de 55 parts numérotées de 46 à 100,

en qualité d'associé commanditaire.

La société continuera à être gérée par M. Jean-Pierre VATRICAN.

Un original de l'acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco le 14 février 2000 pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 18 février 2000.

Le gérant.

S.A.M. "CINAVA"

Société Anonyme Monégasque
au capital de 1.500.000 F

Siège social : 8, quai Jean-Charles Rey - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la S.A.M. "CINAVA" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 10 mars 2000, dans les bureaux de M. Jean BILLON, Conseil Juridique, 22, boulevard Princesse Charlotte, à Monaco, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.

- Fixation du siège de la liquidation.

- Nomination du liquidateur.

- Pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité.

Le Conseil d'Administration.

"KB LUXEMBOURG (MONACO)"

Société Anonyme Monégasque
au capital de 7.200.000 euros

Siège social : "Le Prince de Galles"
8, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le mercredi 29 mars 2000, à 11 h 45, au siège social, 8, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1999.

- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice.

- Approbation des comptes au 31 décembre 1999.

- Quitus à donner aux Administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 1999.

- Autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.

- Approbation des honoraires des Commissaires aux Comptes.

- Ratification de la nomination d'un Administrateur.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATION

**"COMITE NATIONAL MONEGASQUE
DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES ARTS PLASTIQUES
DE L'U.N.E.S.C.O."**

Nouveau siège social : 10, quai Antoine 1^{er} - Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 11 février 2000
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.054,07 EUR
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	3.863,44 EUR
Azur Sécurité - Part "C"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	-
Azur Sécurité - Part "D"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	-
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	313,63 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	-
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	545,54 EUR
Monactions	15.02.1992	M.M.G. Monaco S.A.M.	Financière Wargny	1.421,32 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	-
Paribas Monaco Obli-Euro	03.11.1988	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	348,76 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	2.731,98 EUR
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.687,04 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.542,57 USD
Monaco Court Terme	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.682,21 EUR
Gothard Court Terme	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	858,24 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.069,59 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15 BIS	09.07.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.068,87 EUR
BMM Capital Obligation	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel	2.807,61 EUR
BMM Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel	1.650,67 EUR
CL Europe Sécurité 3	24.03.1997	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	250,53 EUR
CL Europe Sécurité 4	24.03.1997	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	251,41 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.266,71 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace - USD	09.03.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	5.434,17 USD
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.114,65 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.086,74 USD
Monaction Europe	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.666,44 EUR
Monaction International	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.656,28 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30 BIS	06.08.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.870,44 EUR
Gothard Actions	25.09.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	4.534,29 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	-
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.353,01 EUR
Gothard Trésorerie Plus	15.12.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	999,86 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 février 2000
M. Sécurité	29.02.1993	B.F.T. Gestion 2	Crédit Agricole	410.462,00 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 février 2000
Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme"	14.06.1989	Natio Monte-Carlo SAM	B.N.P.	2.877,85 EUR

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI